

COMMUNE DE PFAFFENHEIM

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Pfaffenheim de la séance du 1^{er} juin 2015

Le premier juin deux mil quinze à vingt heures, sur convocation de Monsieur le Maire, les Conseillers Municipaux de la Commune se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, LICHTENBERGER Aimé.

Présents : Madame et Messieurs les Adjointes :
STRASBACH Jean-Michel
ELBLING Annick
RIEFLÉ Christophe,

Mme ROY Isabelle, Mme MOLTES Pascale, M. THOMANN Yannick,
Mme FRICK Sophie, M. EHRHART Armand, M. HANAUER Jean-Luc,
Mme FLESCH Laurence, Mme KRETZ Isabelle, M. WALTER Jérémy,
Mme KLINGER Régine.

Ont donné procuration: M. LEVY Alain à M. EHRHART Armand

Assiste à la séance: M. WESSANG Romuald, secrétaire de séance désigné.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 avril 2015.
3. Attribution du marché de travaux concernant la réfection du chemin rural dit 'Route du Schauenberg'.
4. Autorisation de lancer une procédure de marché public pour la réalisation d'un forage en amont du Schauenberg.
5. Cession du sentier rural dit "Langgasspfad".
6. Vente de terrains communaux section 15 long RD83.
7. Cession d'une partie du sentier Keckgaesslein.
8. Avis sur le mode d'aménagement et le périmètre du projet d'aménagement fonciers sur la commune de Rouffach.
9. Informations diverses.
 - Manifestations
 - Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal du 14 avril 2014

POINT 1**Désignation du secrétaire de séance.**

Conformément à l'article L. 2541-6 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Pour assurer ces fonctions lors de la séance d'aujourd'hui, Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Romuald WESSANG, Secrétaire Général.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DESIGNE Monsieur Romuald WESSANG comme secrétaire de séance.

POINT 2**Approbation du procès-verbal de la séance du 27 avril 2015.**

Aucune observation n'a été émise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOPTE le procès-verbal du 27 avril 2015.

POINT 3**Attribution du marché de travaux concernant la réfection du chemin rural dit "Route du Schauenberg"**

Rapporteur : Aimé LICHTENBERGER, Maire

Par délibération en date du 16 mars 2015, le Conseil Municipal a voté le budget primitif 2015 dans lequel il prévoyait les travaux pour la réfection du chemin rural dit « Route du Schauenberg ».

En date du 28 avril 2015, la commune a lancé un marché à procédure adaptée avec possibilité de négociation.

L'avis de publicité a été publié sur le site de l'association des maires du Haut-Rhin avec un délai de réception des offres fixé au 28 mai 2015 à 11h00.

Le dossier de consultation des entreprises était téléchargeable sur le profil acheteur de l'association des maires du Haut-Rhin ou transmis sur demande par les services de la mairie.

5 enveloppes ont été réceptionnées en mairie.

L'ouverture des enveloppes s'est déroulée le 29 mai 2015 à 10h00. Etaient présents : Monsieur Aimé LICHTENBERGER, Maire, Monsieur Christophe RIEFLE, Adjoint et Monsieur Romuald WESSANG, Secrétaire Général.

Tous les dossiers sont complets.

Les critères fixés pour ce marché sont les suivants :

- Prix : 60 %
- Valeur technique : 40 %

Tableau des offres des entreprises :

Entreprises	Montant TTC
EUROVIA	73 473.00 €
LINGENHELD	81 690.00 €
PONTIGGIA	89 814.00 €
TEAM TP	76 008.00 €
COLAS EST	54 906.00 €

Au vu de ce tableau, il apparaît qu'une entreprise sort du lot à savoir Colas Est. L'étude du devis estimatif et du bordereau de prix unitaire ne révèle pas une incohérence au niveau de l'offre de Colas Est. Celle-ci reste donc recevable.

La valeur technique de l'offre est déterminée en fonction des références, de la qualité du mémoire technique ainsi que des capacités de l'entreprise à répondre au marché.

Hormis l'entreprise Team TP qui n'a pas présenté de mémoire technique, les entreprises se valent sur ce critère. Il convient cependant d'accorder un léger avantage à Colas Est qui, en plus de présenter brièvement les travaux réalisés, a également analysé les contraintes du chantier tout en y apportant une solution ainsi qu'une idée estimative de la durée des travaux.

Une négociation a été prévue dans le marché. Le 29 mai 2015, les 5 entreprises ont été contactées pour proposer une nouvelle offre pour le 1^{er} juin 2015.

Tableau des offres après négociation :

Entreprises	Montant TTC
EUROVIA	69 799.36 €
LINGENHELD	79 239.30 €
PONTIGGIA	81 649.09 €
TEAM TP	75 247.92 €
COLAS EST	54 906.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

RETIENT l'offre de Colas Est pour un montant de 54 906,00 € TTC,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché,

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

POINT 4**Autorisation de lancer une procédure de marché public pour la réalisation d'un forage en amont du Schauenberg**

Rapporteur : Aimé LICHTENBERGER, Maire

La commune de Pfaffenheim est alimentée en eau potable par des sources et un forage.

Les quatre sources se trouvent au nord-ouest du village et alimentent par gravité le réservoir communal.

L'eau du forage, situé en plaine est pompé vers ce même réservoir.

Souhaitant disposer d'une nouvelle ressource en eau de qualité, la commune envisagerait une nouvelle recherche pour un forage dans le secteur du Schauenberg.

Pour rappel, en 2013, les volumes d'eau prélevés étaient de 100 743 m³ :

- Source Saint-Léonard 2 : 9 761 m³
- Source Saint-Léonard 3 : 4 038 m³
- Source Saint-Léonard 4 : 4 882 m³
- Source Bittisthal : 13 014 m³
- Forage : 69 048 m³

Pour assurer au mieux la distribution d'eau et mieux maîtriser les teneurs en nitrate, un nouveau forage permettrait à la commune d'abonder le réseau d'une ressource supplémentaire espéré, d'au moins 5m³/heure soit une augmentation de 43 800 m³ annuels.

Selon une première estimation de 2014, le coût de ce forage coûterait à la commune environ 31 000 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la procédure de marché public pour la réalisation d'un nouveau forage,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions nécessaires auprès des partenaires financiers.

POINT 5**Cession du sentier rural dit "Langgasspfad"**

Rapporteur : Christophe RIEFLE, Adjoint

- VU** le Code rural, et notamment son article L. 161-10,
- VU** le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux, et notamment son article 3,
- VU** le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R. 141-4 à R. 141-10,
- VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2241-1,
- VU** la délibération en date du 16 février 2015, décidant de lancer la procédure de cession prévue par l'article L. 161-10 du Code rural,
- VU** l'arrêté municipal n°46/2015 en date du 27 mars 2015, ordonnant l'ouverture d'une enquête publique concernant le présent projet,
- VU** l'enquête publique qui s'est déroulée du 13 avril 2015 au 12 mai 2015,
- VU** qu'aucune observation n'a été adressée dans le registre d'enquête publique ou par courrier au commissaire enquêteur,
- VU** l'avis favorable du commissaire enquêteur en date du 18 mai 2015,
- VU** la délibération du 16 décembre 2013 fixant la cession d'un sentier pour 1 000 euros l'are,

Il est proposé de céder le chemin rural dit Langgasspfad à Monsieur Eddy SPECKER pour un montant de 1 000 euros l'are.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE** de fixer le prix à 1 000 euros l'are (la superficie exacte sera connue après PV d'arpentage du géomètre),
- DECIDE** la vente du chemin rural dit « Langgasspfad » à Monsieur Eddy SPECKER, domicilié 2 rue du Drotfeld à Pfaffenheim au prix susvisé,
- DIT** que les frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération seront à la charge de l'acheteur.
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POINT 6**Vente de terrains communaux section 15 long RD 83**

Rapporteur : Aimé LICHTENBERGER, Maire

Par délibération en date du 1^{er} décembre 2008, le conseil municipal a donné son accord pour la vente à Monsieur Nicolas ROHART de deux parcelles de terrains, cadastrées section 15 parcelle n°23 et n°334 pour un montant total de 1 331,63 euros soit 424,08 euros de l'are.

Par courrier en date du 6 avril 2014, Monsieur Frédéric MURSCHEL, domicilié rue de la Lauch, demande à la commune la vente d'une partie des parcelles section 15 parcelle n°672 et n°675 jouxtant sa propriété.

Par courrier en date du 9 mars 2015, Monsieur Nicolas JAEGGY, domicilié 66 rue de la Lauch, demande à la commune la vente d'une partie des parcelles section 15 parcelle n°672 et n°675 jouxtant sa propriété.

Dans le même temps, par courrier en date du 17 mars 2015, Monsieur Frédéric HAENN, domicilié 70 rue de la Lauch, souhaite également acquérir une partie des parcelles section 15 parcelle n°672 et n°675 jouxtant sa propriété.

Il est proposé de fixer le prix à 450 euros l'are.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la vente des parcelles section 15 parcelle n°672 et 675 aux riverains desdites parcelles,

DECIDE de fixer le prix à 450 euros l'are,

DIT que la vente s'effectuera après division parcellaire par le géomètre mandaté par la commune,

DIT que les frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération seront à la charge des acheteurs,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POINT 7**Cession d'une partie du sentier Keckgaesslein**

Rapporteur : Christophe RIEFLE, Adjoint

- VU** l'avis favorable du commissaire enquêteur en date du 11 mai 2007,
- VU** la délibération en date du 9 juillet 2007 décidant du déclassement d'une partie du sentier concernée par l'enquête publique,
- VU** la délibération en date du 16 décembre 2013 autorisant la cession du sentier d'une superficie de 1 a 46 pour un montant de 1 500 euros,
- VU** la délibération en date du 5 mai 2014 modifiant la délibération du 16 décembre 2013 et portant la partie du sentier à déclasser à 0 a 90,

Il est demandé au Conseil Municipal de régulariser la situation d'une partie du sentier dit « Keckgaesslein » cadastrée section 14 parcelle n°716 et n°717 et de le céder au profit de Monsieur Richard FRICK pour un montant de 1 000 euros l'are soit 900 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE** de fixer le prix à 1 000 euros l'are, soit un prix total de 900 euros,
- DECIDE** la vente du sentier rural dit « Keckgaesslein » à Monsieur Richard FRICK, domicilié 44 rue de la Lauch à Pfaffenheim au prix susvisé,
- DIT** que les frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération seront à la charge de l'acheteur,
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POINT 8**Avis sur le mode d'aménagement et le périmètre du projet d'aménagement foncier sur la commune de Rouffach**

Rapporteur : Aimé LICHTENBERGER, Maire

Par lettre en date du 19 mai 2015, Monsieur le Président du Conseil départemental a invité la commune de Pfaffenheim à faire délibérer le Conseil Municipal sur le mode d'aménagement et le périmètre proposés par la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) de Rouffach en date du 17 février 2015.

Le périmètre ainsi proposé par la CCAF s'étend sur notre commune sur une surface de 56 ha 15 a, soit moins de 5 % de la surface de notre ban communal.

VU l'article L.121-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

PREND acte du projet d'aménagement foncier agricole et forestier et de l'extension du périmètre proposés par la CCAF de Rouffach sur le territoire de Pfaffenheim,

DONNE un avis favorable sur le projet d'aménagement foncier sur la commune de Rouffach.

POINT 9

Informations diverses

Manifestation écoulées :

- ✂ **Vendredi 8 mai :** Cérémonie Armistice
- ✂ **Vendredi 8 samedi 9 et dimanche 10 mai:** Festival classique du Schauenberg – Conseil de Fabrique
- ✂ **Dimanche 24 mai:** Grepeltturnier – ASP
- ✂ **Lundi 25 mai:** 27^{ème} marché aux puces – Conseil de Fabrique
- ✂ **Mardi 26 mai:** collecte de sang – amicale des donneurs de sang
- ✂ **Samedi 30 mai:** Concert de Printemps – Pfaff Music Band

Manifestation à venir :

- ✂ **Dimanche 14 juin :** Nuit de la Grande Lune – CC PAROVIC
- ✂ **Samedi 13 et dimanche 14 juin:** 20^{ème} anniversaire – Les Amis de Gronau
- ✂ **Samedi 20 juin:** Fête de la Musique – Pfaff Music Band
- ✂ **Vendredi 26 juin:** Kermesse de l'école – Les Lutins de Pfaff
- ✂ **Samedi 27 et dimanche 28 juin:** Régionale d'élevage Berger Allemand – SCBA
- ✂ **Dimanche 5 juillet:** Assemblée générale de l'UNC au Schauenberg

Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal du 14 avril 2014

Conformément aux termes de l'article L 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été données par le Conseil Municipal en date du 14 avril 2014.

✂ Marché inférieur à 10 000 €:

- MR BRICOLAGE / Tondeuse / 316,65 €
- SIEGWALD / Répulsif dégâts de gibier / 777,60 €
- STEMALU / Stores école / 8 419,20 €
- MR BRICOLAGE / Aspirateur industriel pompiers / 226,95 €

- **Informations diverses**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier de Monsieur Patrick MARTISCHANG qui alerte la municipalité sur la vitesse excessive des voitures entrant dans Pfaffenheim par l'entrée « Au Petit Pfaffenheim ». Il souhaiterait que le Conseil Municipal réfléchisse à la limitation de la rue à 30 km/h et la mise en place de ralentisseurs rue de la Chapelle.

Il est rappelé que la voie de décélération est limitée à 70 km/h puis à 50 km/h. Le panneau d'entrée de village situé dans le virage est également surmonté d'un panneau de limitation de vitesse à 45km/h ce qui signifie que cette limitation s'applique à l'ensemble du village.

Le panneau d'entrée de village n'est certes, pas placé idéalement, néanmoins, le virage très serré pour entrer sur la rue de la Chapelle oblige les conducteurs à entrer dans le village à 45 km/h.

La mise en place d'un panneau de limitation à 30km/h ne fait pas l'unanimité au sein du Conseil Municipal. Monsieur le Maire se penchera plus en détail sur ce dossier.

Mme Régine KLINGER pose la question sur le régime de priorité sur la voie de défrètement et demande la mise en place d'un panneau « céder le passage ».

M. Jean-Luc HANAUER estime que cette voie devrait être à sens unique pour entrer dans le village.

Mme Isabelle KRETZ fait état du manque de cohérence dans la rue de la Lauch sur les régimes de priorité : une rue priorité à droite, une rue « Stop », etc.

Monsieur le Maire répond que la rue de la Lauch est aussi voie départementale et que pour toute modification de la signalisation, une demande auprès des services départementaux serait nécessaire.

En fin de séance, Monsieur le Maire fait état de la situation des tarifs de l'eau et de l'assainissement de la commune de Pfaffenheim par rapport aux communes voisines de la communauté de communes.

Il apparaît que la commune de Pfaffenheim est en-deçà du prix moyen appliqué par les autres communes et qu'elle reversera en 2015 au Syndicat Mixte de Traitement des Eaux Usées de la Région des Trois-Châteaux un montant supérieur aux recettes des redevances des abonnés.

Monsieur le Maire propose de rediscuter de cette situation en fin d'année lors du vote des tarifs 2016.

☺

Levée de la séance: 21h50

☺

**Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Pfaffenheim
de la séance du 1^{er} juin 2015**

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 avril 2015.
3. Attribution du marché de travaux concernant la réfection du chemin rural dit "Route du Schauenberg".
4. Autorisation de lancer une procédure de marché public pour la réalisation d'un forage en amont du Schauenberg.
5. Cession du sentier rural dit "Langgasspfad".
6. Vente de terrains communaux section 15 long RD83.
7. Cession d'une partie du sentier Keckgaesslein.
8. Avis sur le mode d'aménagement et le périmètre du projet d'aménagement fonciers sur la commune de Rouffach.
9. Informations diverses.
 - Manifestations
 - Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal du 14 avril 2014

Nom-Prénom	Qualité	Signature	Procuration
LICHTENBERGER Aimé	Maire		
STRASBACH Jean-Michel	1 ^{er} adjoint		
ELBLING Annick	2 ^{ème} adjoint		
RIEFLÉ Christophe	3 ^{ème} adjoint		
ROY Isabelle	Conseillère municipale		
MOLTES Pascale	Conseillère municipale		
THOMANN Yannick	Conseiller municipal		
FRICK Sophie	Conseillère municipale		
EHRHART Armand	Conseiller municipal		
HANAUER Jean-Luc	Conseiller municipal		
FLESCH Laurence	Conseillère municipale		
LEVY Alain	Conseiller municipal	A donné procuration à M. EHRHART Armand	
KRETZ Isabelle	Conseillère municipale		
WALTER Jérémy	Conseiller municipal		
KLINGER Régine	Conseillère municipale		